



COMPTÉ - RENDU DE LA SEANCE
DU
CONSEIL MUNICIPAL

en date du 25 novembre 2016

Présents :

Mesdames : Isabelle ALVAREZ, Claudine BOIRIE, Gisèle DUBARRY, Patricia BRUEL
Éliane PAMBRUN, Anne THEIL.

Messieurs : Jacky CHAUVEAU, Marc DECKER, Jean-Claude DEJEANNE, Gaston FORGUES,
Ghislain NOWAK, Daniel PENE et Marc PIQUEMAL.

Excusés :

Mme Stéphanie DOLIE ayant donné procuration de vote à Mme ALVAREZ.
M Pierre LASPALLES ayant donné procuration de vote à Mme DUBARRY.

Secrétaire de séance : M Gaston FORGUES.

ORDRE DU JOUR :

1 – **FORETS** : bilan des essais de mécanisation des éclaircies en forte pente (forêts communales GERDE et LIES) et des coupes en forêt indivise du MOURGOUEILH.

2 – **MAISON DAUPHOLE** :

- Études thermiques et projets géothermie : étudiants IUT
- Accompagnement ADAC 65 (suite à 2013). *Délibération*
- dossier Région : aides pour bâtiments exemplaires. *Délibération*
- Financement : proposition Fondation du Patrimoine. *Délibération*

3 – **BUDGET** :

- Commission de conciliation Urbanisme : aides 2017.
- Éclairage Public :
 - Décision modificative n°2, travaux éclairage public, virements de crédits. *Délibération*
 - Prévision de travaux 2017.
- Renégociation de la dette : proposition du Crédit Agricole.
- Taxe d'aménagement : modification des taux appliqués à GERDE. *Délibération*

4 - **C.C.H.B.** :

- Mise en conformité des statuts de la Communauté de Communes de la Haute-Bigorre (C.C.H.B.) *Délibération*

5 – **AUBERGE COMMUNALE** : situation actuelle et perspectives.

6 – **ANIMATIONS à GERDE** :

- NOEL des Aînés : séances courts métrages avec TRAVERSE, Dimanche 18 Décembre
- FESTIVAL des MAYNATS à GERDE le 20 Mai 2017.
- FELIBRIGE de la Sainte ESTELLE : Pentecôte 2017.

QUESTIONS DIVERSES.

Lecture par Mme PAMBRUN des comptes rendus des séances du 13 et du 30 septembre 2016.

1 – FORETS : bilan des essais de mécanisation des éclaircies en forte pente (forêts communales GERDE et LIES) et des coupes en forêt indivise du MOURGOUEILH.

Les essais réalisés par une entreprise allemande puis par une entreprise française se sont révélés concluants.

Pour les forêts communales de Gerde et de Lies, les voies d'accès suffisent mais ce n'est pas le cas pour la forêt du Mourgoueilh : il serait nécessaire d'ouvrir une voie d'accès plus importante qui générerait des frais en conséquence. Il est convenu de demander une estimation plus précise pour prendre une décision.

Les essais ont permis d'exploiter 655 m³ pour la forêt de Gerde, ce qui représente un bilan brut de 7014€ HT et 2381€ en net après reversement et remboursement FFN.

Ces parcelles n'étant pas exploitables par les méthodes habituelles, cette technique permet d'entretenir la forêt et de réaliser des pistes d'accès.

2 – MAISON DAUPHOLE :

a – Études thermiques et projet de géothermie : étudiants IUT de TARBES.

Six étudiants thermiciens de l'IUT de Tarbes doivent faire un audit énergétique des bâtiments communaux. Les mesures effectuées avant et après réalisation des travaux permettront de valider les économies d'énergie. Ces données sont nécessaires pour bénéficier des aides accordées par l'État.

b – Accompagnement ADAC 65 suite à l'estimation de 2013.

M le Maire propose que l'ADAC procède à une réactualisation de l'étude faite en 2013 sur l'aménagement de la maison DAUPHOLE.

Mme Bruel et M Pène déplorent que le projet d'installer à DAUPHOLE une nouvelle mairie, initié par la municipalité précédente n'ait pas été retenu par l'actuelle municipalité.

M le Maire rappelle que la mise aux normes d'accessibilité de ce bâtiment patrimonial ancien dépasse les capacités de financement de la commune. Par contre, l'opportunité non prévisible de bénéficier d'aides exceptionnelles non remboursables dans le cadre de la lauréatisation en territoire TEPCV permet de réaliser des travaux d'isolation.

c – dossier Région : aides pour bâtiments exemplaires.

M le Maire présente la perspective d'obtenir une aide de la région Occitanie. MM Chauveau, Pène et Mme Bruel demandent quel projet précis est retenu pour la maison DAUPHOLE, afin de pouvoir se prononcer sur ce type d'opportunité.

M Dejeanne s'inquiète des incidences sur les dépenses de fonctionnements à venir que les projets TEPCV et autres ne manqueront pas d'avoir. Il souligne de plus que la réalisation de ces projets nécessiterait d'étoffer l'équipe technique municipale.

d – Financement : proposition de la Fondation du Patrimoine.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée communale le fonctionnement de la Fondation du Patrimoine. La Fondation a été reconnue d'utilité publique par un décret du 18/04/1997 et a reçu pour mission de sauvegarder et de mettre en valeur le patrimoine local, édifié au cours des siècles.

La Fondation du Patrimoine a pour mission d'aider les porteurs de projet à financer un programme de restauration de qualité d'un élément du patrimoine bâti, mobilier ou naturel.

Monsieur le Maire explique qu'il serait très utile que la commune adhère à la Fondation du Patrimoine sachant que les fonds recueillis au profit de la commune viennent abonder son autofinancement pour le projet.

Le Conseil Municipal, entendu les explications de M. le Maire et après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents**, décide d'adhérer à la Fondation du Patrimoine.

Pour conclure ce débat engagé sur l'avenir de la maison DAUPHOLE, il est convenu que le Conseil sera réuni en séances de travail pour étudier les différentes pistes d'utilisation de ce bâtiment afin d'élaborer un programme d'aménagement correspondant aux besoins.

3 – BUDGET

a – commission de conciliation Urbanisme : aides.

La loi ALUR a prévu que les POS seraient caducs en mars 2017. Il appartient aux collectivités territoriales d'établir de nouveaux documents d'urbanisme sous forme de PLU ou PLUI qui doivent être conformes au SCOT intercommunal.

Des subventions sont accordées par l'État pour financer une partie de l'élaboration de ces documents d'urbanisme.

Une répartition vient d'être faite au niveau départemental. La commune de GERDE va bénéficier d'une aide de 2500€ au titre de l'exercice 2016.

b – Éclairage Public :

Monsieur Le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire de procéder à un virement de crédit afin de régulariser des comptes d'investissement. Il s'agit du paiement de travaux d'éclairage public dont les crédits avaient été affectés à un compte erroné.

Il propose les virements de crédits suivants :

Section Investissement :

Compte 204512 :	Bâtiments, installations	+ 4 200.00€
Compte 2158 :	Installations matériels	- 4 200.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents**, approuve le virement de crédit ci-dessus,

– Prévisions de travaux en 2017.

Dans le cadre du TEPCV, le SDE considère la commune de GERDE comme site exemplaire de démonstration relativement à la réduction de la pollution lumineuse et à la réalisation d'économies d'énergie.

Suite aux réparations du parafoudre du clocher de l'église, un éclairage intérieur du clocher sera installé.

Mme Bruel demande que l'éclairage de l'impasse de Nicharre soit renforcé.

c – Renégociation de la dette : proposition du Crédit Agricole.

Le Conseil Municipal avait souhaité bénéficier de la baisse historique des taux d'intérêts en renégociant la dette communale. Les annuités actuelles sont de 103 784 € pour un capital restant dû de 885 783 € et 18 266 € d'intérêts.

Les quatre emprunts en cours ayant été souscrits auprès du Crédit Agricole entre 2005 et 2012, cet organisme bancaire a été sollicité pour étudier cette demande.

Il s'avère que les indemnités de remboursement anticipé prévues dans chacun de ces contrats s'élèvent à 123 416 €. Le bilan de cette négociation aboutirait à un surcoût de 34 180 € ; il est décidé de ne pas donner suite à cette proposition.

d – Taxe d'aménagement : modification des taux appliqués à GERDE.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 21 Novembre 2011, le Conseil Municipal avait fixé le taux applicable pour l'année 2012 à 1,9%, identique au taux arrêté par le Conseil Général.

Gerde faisant partie des communes disposant d'un document d'urbanisme, le Conseil Municipal doit délibérer avant le 30 novembre 2016 pour fixer le taux applicable pour l'année 2017. Ce taux peut être modifié chaque année par délibération du Conseil pour tenir compte des évolutions de l'exercice précédent ou reconduit tacitement si le Conseil ne prend pas de nouvelle décision.

Le taux actuel de cette taxe d'aménagement qui touche toute construction nouvelle (ou agrandissement) est donc de 1,9 %, identique à celui du département. Cela induit des frais conséquents pour les habitants de Gerde concernés, d'autant que la plupart des taxes augmentent. M le Maire propose de l'abaisser. Après débat, il est proposé de le ramener à 1,5 %.

M Chauveau s'oppose à cette modification, rappelant que le principe de l'alignement sur le taux départemental avait été adopté en 2011.

Le Conseil Municipal, entendu les explications de M. le Maire et après en avoir délibéré, à la majorité par 14 voix pour et 1 voix contre (M Chauveau), décide :

- de fixer la nouvelle taxe d'aménagement à **1,5%** pour l'année 2017
- d'appliquer cette taxe sur l'ensemble du territoire de la commune de Gerde.

4 – C.C.H.B.

- Mise en conformité des statuts de la Communauté de Communes de la Haute Bigorre.

La CCHB avait demandé à l'ensemble des communes membres de délibérer pour valider la proposition de modification des statuts. De nouveaux éléments étant intervenus, cette rédaction des statuts doit être modifiée et sera soumise prochainement au Conseil Municipal.

- Mutualisation.

M le Maire indique au Conseil qu'une réflexion est en cours au sein de la CCHB autour des différents thèmes de la mutualisation. Un intervenant de l'Université de Pau auditionne les différents services et élus afin de connaître le fonctionnement actuel de chacun des services des communes de la CCHB.

Des réserves ont été exprimées sur l'efficacité d'une mutualisation des personnels et des équipements, M Dejeanne soulignant notamment les difficultés que représenterait l'utilisation des équipements de la commune de GERDE au profit d'autres territoires.

5 – AUBERGE COMMUNALE : situation actuelle et perspectives.

L'installation de la nouvelle gérante ayant pris du temps, le règlement des loyers n'a pas été effectué dans les délais prévus. Une mise en demeure lui a été signifiée.

M Dejeanne demande que le contrat de l'aubergiste soit rompu pour cause d'impayé.

Il est proposé qu'un dernier délai d'une semaine lui soit accordé au terme duquel la carence sera constatée.

6 – ANIMATIONS à GERDE :

- Noël des Aînés : courts métrages avec TRAVERSE, dimanche 18 décembre 2016.
- FESTIVAL des MAYNATS à GERDE le 20 mai 2017.
- FELIBRIGE de la Sainte Estelle : Pentecôte 2017.

QUESTIONS DIVERSES.

L'ordre du jour étant épuisé, M le Maire lève la séance à 21H06.

Le secrétaire de séance :

M Gaston FORGUES